

NOTE D'INFORMATION

<u>RÉFÉRENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2021 - 082	PERTURBATIONS TEMPORAIRES DANS LES MODALITÉS DE RECOUVREMENT DES FRAIS DE SÉJOUR DES RÉSIDENTS	10.11.2021

À l'attention de l'ensemble des résidents,
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention de l'ensemble des mandataires judiciaires,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),

Madame, Monsieur,

Le Service des Finances de la Résidence DEBROU a subi des perturbations organisationnelles exceptionnelles depuis la fin du mois de septembre 2021, ayant notamment entraîné un retard de facturation des frais de séjour pour les mois de septembre et octobre 2021.

À ce titre, je tiens à vous présenter toutes nos excuses pour les difficultés engendrées à tous niveaux.

Pour autant et immédiatement, en tant que Directeur et représentant légal de la Résidence DEBROU, j'ai pris les mesures nécessaires pour pallier ces difficultés et permettre la continuité du service public qui vous est due.

Aussi, je tiens à vous informer ci-dessous des modalités de recouvrement des frais de séjour à venir :

- 1) Pour les résidents, familles et/ou mandataires judiciaires qui bénéficient du dispositif de prélèvement automatique :
 - a. Les mensualités de septembre 2021 et d'octobre 2021 seront prélevées entre les semaines 48 et 49, soit entre le 29 novembre et le 10 décembre 2021.
 - b. La mensualité de novembre 2021 sera prélevée entre les semaines 51 et 52, soit entre le 20 décembre et le 31 décembre 2021.
- 2) Pour les résidents, familles et/ou mandataires judiciaires ayant fait le choix de régler les frais de séjour par virement bancaire ou par chèque, le règlement pourra s'effectuer dès réception de chacun des avis des sommes à payer.

Vous présentant à nouveau toutes nos excuses face à ces désagréments, et comptant sur votre compréhension,

Je vous remercie vivement de votre confiance,

Bien à vous !

Le Directeur,

A. ESSALHI



DESTINATAIRES : - Résidents – Affichage – Membres du Conseil de la Vie Sociale – Familles – Tous Services - Chrono

MISE EN APPLICATION : immédiate

Folio : 1